

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
DE HAUTE CORSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-  
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
**SEANCE DU 02 AVRIL 2026**

Nombre de membres

en exercice	38
présents	33
absents ayant donné pouvoir ou procuration	5
Absents	0
Votants	38

Date de la convocation

26 mars 2026

Date d'affichage

03 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à quatorze heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence du doyen de l'Assemblée, Monsieur Jacques BARTOLI.

Présents : Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Antoine OTTAVI, Marie MONTI-FOUILLERON, William DENIS, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Dominique FRATICELLI, Florence MANCINI, Ange PIERI, Corine MENDEZ, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, Stéphane OTTAVI, François MARTINETTI, Guillaume SANTONI, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Yann EMON, Victoria COLOMBANI, Jean Jacques FRATICELLI, Murielle ELEGANTINI, Esteban SALDANA, Anna Félicité LEANDRI, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Josette FERRARI, Georges MORACCHINI, Evelyne ADAM, Philippe GIOVANNI.

Suppléés :

Absents ayants donné pouvoir : Xavier LUCIANI, à Dominique FRATICELLI, Agnulina ANDREANI à Anne Marie CHIODI, Toussaint BARBONI à Yann EMON, Jean Noël PROFIZI à François MARTINETTI, Philippe SUSINI à Francis GIUDICI.

Absents :

Secrétaire de séance : Victoria COLOMBANI.

**Délibération n°1926 Objet: Election du Président**

Le Conseil Communautaire,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2B-2025-10-14-00007, en date du 14 octobre 2025, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-6 ; L. 5211-6-1 ; L. 5211-9 ;

**Vu** le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;

**Vu** les résultats du scrutin ;

## DÉCIDE

De proclamer Monsieur GIUDICI Francis, Président de la Communauté de communes Fium'Orbu Castellu et le déclare installé.

**Extrait conforme au registre des délibérations  
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu  
Le Président Francis GIUDICI**

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous  
Préfecture le

le Président

Signé numériquement par: Francis GIUDICI  
Organisme: COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FIUMORBU CASTELLU  
Unité organisationnelle: 0002.200033327  
Limites d'utilisation: Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Signature and Authentication? Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Authentication and Signature  
Date: 08/04/2026 13:45:03